

8.60% p.a. Multi Barrier Reverse Convertible sur Bayer, Johnson & Johnson, Pfizer

Observation Continue de la Barrière pour chacun des Sous-Jacents | Remboursement Anticipé | Quanto CHF

Date de Constatation Finale 08.09.2025; émis en CHF; coté sur SIX Swiss Exchange

ISIN CH1325430259 | Numéro de Valeur 132543025 | Symbole SIX ZJELTQ

Les investisseurs sont priés de lire la section «Risques Significatifs» ci-dessous, ainsi que la section «Facteurs de Risque» du Programme d'Émission et d'Offre pertinent, dans sa version actualisée. En investissant dans ce produit («le Produit»), l'investisseur peut exposer son capital investi dans ce Produit à des risques et peut également encourir des coûts de transaction. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital investi dans ce Produit. Les Investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seule la version anglaise des Conditions Définitives ou du Pricing Supplement, selon le cas, et du Programme d'Émission et d'Offre pertinent est juridiquement contraignante.

Pour la Suisse:

Ce Produit est un instrument dérivé de droit suisse. Il ne peut être qualifié de part d'un placement collectif de capitaux au sens des articles 7 et suivants de la Loi Fédérale Suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux («LPCC») et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité Fédérale Suisse de Surveillance des Marchés Financiers («FINMA»). Les Investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC. Le présent document constitue une publicité au sens de l'article 68 de la Loi Fédérale Suisse sur les Services Financiers («LSFin»).

Ce document est une Termsheet préparée en vue de l'émission des Produits et n'est ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la LSFin, ni un document sur un placement privé, ni une feuille d'information de base au sens de l'article 58 et suivants de la LSFin ou tout document équivalent selon la LSFin. Les informations figurant dans ce document ne sont pas exhaustives et sont soumises à complément et amendement. Ce document n'a pas été approuvé par un organe de contrôle conformément aux articles 51 et suivants de la LSFin. Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre, ne contient pas d'offre ou d'invitation à vendre et n'a pas pour objet de constituer ou de contenir une offre ou une invitation à vendre. Il ne sollicite pas d'offres d'achat du Produit dans une juridiction où une telle offre ou vente n'est pas autorisée.

Description du Produit

Ce Produit offre aux investisseurs un coupon quelle que soit la performance des produits sous-jacent, pendant toute la période, associé à une protection conditionnelle à la baisse. Si un événement de barrière n'A PAS eu lieu, l'investisseur recevra la valeur nominale à la date de remboursement. Si un événement de barrière a eu lieu mais que tous les sous-jacents terminent à la date de constatation finale égale ou supérieure de leur niveau de constatation initial, l'investisseur recevra à la date de remboursement, un paiement équivalent à la valeur nominale. Dans les autres cas, le remboursement du produit à échéance dépendra de la valeur du sous-jacent avec la plus mauvaise performance, comme décrit dans la section «Remboursement».

L'Émetteur a droit au Remboursement Anticipé, selon décrites dans la section «Remboursement Anticipé» ci-dessous.

SOUS-JACENT(S)

Sous-Jacent	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de Constatation Initiale (100%)*	Barrière (59.00%)*	Prix d'Exercice (100.00%)*	Rapport de Conversion (Taux de Conversion)
BAYER AG-REG	Xetra	BAYN GY	EUR 26.2750	EUR 15.5023	EUR 26.2750	TBA**
JOHNSON & JOHNSON	NYSE	JNJ UN	USD 159.5200	USD 94.1168	USD 159.5200	TBA**
PFIZER INC	NYSE	PFE UN	USD 27.2200	USD 16.0598	USD 27.2200	TBA**

DÉTAILS DU PRODUIT

Numéro de Valeur	132543025
ISIN	CH1325430259
Symbole SIX	ZJELTQ
Prix d'Émission	100.00%
Taille d'Émission	CHF 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Valeur Nominale	CHF 1'000
Devise de Paiement	CHF
Protection de la Devise	Quanto CHF
Coupon	8.60% p.a. Le Coupon est la somme de deux composantes aux fins de la fiscalité Suisse: Composante d'Intérêt 1.19% p.a. Composante liée à la Prime de l'Option 7.41% p.a.

* les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale

** sera déterminé à la Date de Constatation Finale

Garant

Montant(s) du Coupon et Date(s) de Paiement du Coupon	Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera/seront payé(s) dans la Devise de Paiement à la/aux Date(s) déterminée(s) de Paiement du Coupon. La Convention suivante relative aux Jours Ouvrés s'applique. CHF 21.50 payé le 17.06.2024 CHF 21.50 payé le 16.09.2024 CHF 21.50 payé le 16.12.2024 CHF 21.50 payé le 17.03.2025 CHF 21.50 payé le 16.06.2025 CHF 21.50 payé le 15.09.2025
--	--

DATES		
Date de Début de la Souscription	29.02.2024	
Date de Fin de la Souscription	08.03.2024 14:00 CET	
Date de Constatation Initiale	08.03.2024	
Date d'Émission	15.03.2024	
Premier Jour de Négociation Boursier	15.03.2024 (anticipé)	
Dernier Jour de Négoce/Heure	08.09.2025 / Clôture de la bourse	
Date de Constatation Finale	08.09.2025 (sous réserve des dispositions d'Événement de Perturbation du Marché)	
Date de Remboursement	15.09.2025 (sous réserve des dispositions en cas d'un Événement de Perturbation du Paiement)	
Dates de Constatation de Remboursement Anticipé et de Remboursement Anticipé	Date d'Observation de Remboursement Anticipé	Date de Remboursement Anticipé
	1 09.09.2024	16.09.2024
	2 09.12.2024	16.12.2024
	3 10.03.2025	17.03.2025
	4 09.06.2025	16.06.2025
	Si l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour de Négociation pour un certain Sous-Jacent, la Date de Constatation de Remboursement Anticipé sera le prochain Jour de Négociation pour le Sous-Jacent respectif. Les conditions et termes généraux du Programme s'appliquent également aux Dates de Constatation de Remboursement Anticipé comme si elles étaient des Dates de Constatation Finale. Si l'une des Dates de Constatation Remboursement Anticipé définies ci-dessus n'est pas un Jour Ouvré, le prochain Jour Ouvré sera utilisé.	

REMBOURSEMENT	
Si aucun Remboursement Anticipé n'est survenu, il s'applique ce qui suit. Le(s) Montant(s) du Coupon par Produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de Paiement du Coupon. De plus l'Investisseur est en droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement par Produit:	
Scénario 1	Si un Événement de Barrière n'a PAS eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale
Scénario 2	Si un Événement de Barrière a eu lieu et a. Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est inférieur au Prix d'Exercice respectif, l'investisseur recevra un nombre (i.e. rapport de conversion) du sous-jacent avec la Plus Mauvaise Performance par Produit. Toute fraction de titres potentielle par valeur nominale sera payée en espèces, basé sur le niveau de constatation final. Fractions des sous-jacents ne seront pas cumulées. b. Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est égal ou supérieur au Prix d'Exercice respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale

Niveau de Constatation Initiale	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale à la Bourse de Référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Niveau de Constatation Finale	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale sur la Bourse de Référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
La Plus Mauvaise Performance	Pour chaque Sous-Jacent la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par le Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminé par l'Agent de Calcul.
Évènement de Barrière	Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque, au cours d'un Jour de Négoce pendant la Période d'observation Barrière, le prix d'un ou de plusieurs Sous-Jacents est négocié au niveau de ou au-dessous de leur Barrière respective, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
Remboursement Anticipé	A chaque Date d'Observation de Remboursement Anticipé, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation de rappeler le Produit pour un Remboursement Anticipé à la Date de Remboursement Anticipé respective. À la Date de Remboursement Anticipé respective, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à la Valeur Nominale, plus le Montant du Coupon pour la Date de Paiement du Coupon respective. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.

Période d'Observation de la Barrière 08.03.2024 - 08.09.2025

Rapport de Conversion (Taux de Conversion) Valeur Nominale divisée par le Prix d'Exercice exprimée en valeur absolue dans la Devise respective du Sous-Jacent et convertie si nécessaire dans la Devise de Paiement en utilisant le Taux de Change.

Taux de change Le Taux de Change à appliquer pour convertir la devise du Sous-Jacent appropriée en Devise de Paiement est celui qui apparaît sur la page Bloomberg «BFX» à 10 h 00 heure locale à New York, respectivement pour les Sous-Jacents avec la Bourse Connexe située dans la région Asie-Pacifique à 16 h 00 heure locale à Hong Kong à la Date de Constatation Finale, tel que raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Émetteur	Leonteq Securities AG, Guernsey Branch, Saint-Pierre-Port, Guernesey (Notation: Fitch BBB avec perspectives stables, JCR BBB+ avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA / GFSC)
Garant	PostFinance SA, Berne, Suisse (Notation: Standard & Poor's AA avec perspectives négatives, Autorité de Surveillance: FINMA)
Gestionnaire Principal	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Agent de Calcul	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Agent Payeur	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
Commissions de Distribution	Jusqu'à 0.67% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des Tiers» ci-dessous et aux Termes et Conditions Généraux du Programme.)
Cotation/Bourse (« Exchange »)	SIX Swiss Exchange AG; négocié sur SIX Swiss Exchange - Structured Products L'émetteur et/ou le Gestionnaire Principal ou toute tierce partie ne sont aucunement obligés de coter le Produit ou de solliciter l'admission à la négociation à la date d'émission ou pendant la durée du Produit. Dans le cas d'un Produit coté/admis, il n'est aucunement obligé de conserver une cotation/admission pendant la durée du Produit.
Marché Secondaire	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.leonteq.com , Refinitiv [Symbole SIX]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou LEOZ.
Mode de Cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés "dirty"; c'est-à-dire que les intérêts courus sont inclus dans les prix.
Type de Cotation	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de Calcul des Intérêts	30/360; Non ajusté; Intérêts courus pendant chaque période de coupon (date de début incluse et date de fin exclue).
Type de Règlement	Règlement en Nominal ou Remise de Sous-Jacent
Investissement Minimum (« Minimum Investment »)	CHF 1'000
Lot de Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)	CHF 1'000
Chambre de Compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public seulement en	Suisse
Forme	Droits-valeurs
Droit / Juridiction Applicable	Suisse / Zurich

Dans le présent document les termes "Partie(s) à l'Émission" désigne l'Émetteur et le Garant, comme définis dans la section «Informations Générales».

FISCALITÉ SUISSE

Droit de Timbre Suisse	Au regard du droit de timbre Suisse, le Produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre Suisse (TK22). La livraison éventuelle des valeurs Sous-Jacentes est en principe soumise au droit de timbre Suisse.
Impôt Fédéral direct Suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)	Pour les investisseurs privés dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce Produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, la Composante d'Intérêt du coupon à la date du paiement est soumise à l'Impôt Fédéral Direct. La Composante liée à la prime de l'Option constitue quant à elle un gain en capital non imposable. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'Impôt Fédéral Direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition sur le revenu est identique.
Impôt Anticipé Suisse	Le Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé Suisse.

Les informations fiscales incluses dans ce présent document ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles visent uniquement à donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales du Produit en Suisse à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout Investisseur existant ou potentiel de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales que l'acquisition, la détention, la disposition, la déchéance, l'exercice ou le remboursement d'un Produit pourrait avoir à son égard en Suisse, compte tenu de sa situation personnelle. Les Parties à l'Émission et le Gestionnaire Principal déclinent expressément toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences fiscales.

Informations relatives au FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)

Tous les paiements issus de ce Produit peuvent être soumis à une retenue à la source (par exemple à la retenue à la source basée sur le FATCA ou 871(m) de la Loi Fiscale des Etats-Unis). Tous les paiements dus sous ce Produit sont effectués déduction faite de ce type d'impôts ou de taxes. Au cas où, en vertu du Paragraphe 871(m) de la Loi Fiscale des Etats-Unis, une somme serait déduite ou retenue sur des versements d'intérêts, de remboursements ou autres paiements, ni l'Émettrice ni un Agent-Payeur ni toute autre tierce partie n'est tenu en raison de ladite déduction ou retenue de procéder à un paiement additionnel. Par conséquent, l'Investisseur recevrait un montant nettement inférieur à celui dont il aurait bénéficié sans la déduction ou retenue.

DOCUMENTATION DU PRODUIT

Il est prévu que les Produits soient émis en vertu d'un prospectus de base («Prospectus de Base») au sens de l'article 45 de la LSFIn, approuvé par SIX Exchange Regulation AG («SIX Exchange Regulation») en sa qualité d'organe de contrôle des prospectus en Suisse. Seules les Conditions Définitives, qui seront mises à disposition au plus tard à la Date d'Émission, accompagnées du Prospectus de Base du Programme d'Émission et d'Offre pertinent («le Programme») daté du 21 Septembre 2023 et contenant toutes les conditions générales supplémentaires pertinentes, forment la documentation complète et juridiquement contraignante de ce Produit («Documentation du Produit»). Les Conditions Définitives seront enregistrées auprès de SIX Exchange Regulation AG en sa qualité d'organe de contrôle des prospectus en Suisse. Les Conditions Définitives devraient toujours être lues ensemble avec le Prospectus de Base. Les termes qui sont utilisés dans ce Termsheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est conféré dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base. Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seule la version anglaise des Conditions Définitives et du Prospectus de Base sont juridiquement contraignants.

En Suisse, les Produits peuvent être offerts, vendus ou promus, directement ou indirectement, auprès de clients privés au sens de la LSFIn («Clients Privés»), conformément à la LSFIn.

Un document d'informations clés suisse ou un document d'informations clés conforme au règlement (UE) n° 1286/2014 (le «Règlement PRIIPs») a été préparé pour les Produits. Il peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du Gestionnaire Principal (voir coordonnées ci-dessous).

Les avis aux investisseurs concernant ce Produit doivent être valablement fournis conformément aux conditions générales du Programme. De plus, tout changement concernant les conditions générales de ce Produit sera publié sur le site www.leonteq.com à la section «Produits» ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la Bourse concernée. Les avis aux investisseurs concernant les Parties à l'Émission seront publiés dans la section «About Leonteq» sur le site www.leonteq.com et/ou sur le site de la Partie à l'Émission concernée.

Dans la mesure où cette publication contient des informations relatives à un Produits d'Investissement Packagés de Détail et Fondés sur l'Assurance (PRIIP), un Document d'Information Clé, conforme au Règlementation PRIIPs, est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante www.priipkidportal.com. D'autres documents réglementaires, dont l'Évaluation du Marché Cible, sont également disponibles, ou peuvent être fournis sur demande, à partir du même portail.

La Documentation relative au Produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit auprès du Gestionnaire Principal, à l'adresse suivante: Europaallee 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 58 800 1111*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou e-mail (termsheet@leonteq.com). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés. L'utilisation de ce numéro, vaut accord de votre part quant à son enregistrement.

GARANTIE

Ce produit est garanti en vertu de l'accord de Garantie entre l'Émetteur et le garant, lequel est régi par le droit suisse. Les Garanties de paiement du garant concernent le montant de rachat ou tout autre montant de règlement en espèces, ou, le cas échéant, la Livraison du Sous-jacent en cas d'échec de l'Émetteur de délivrer le sous-jacent ou d'effectuer le paiement du montant de rachat ou de tout autre montant de règlement en espèces pour le bénéfice de l'investisseur à l'égard de tout produit émis par l'Émetteur et pour lequel le garant se porte caution.

L'accord de Garantie applicable à ce produit est inclus dans le programme de l'Émetteur respectif, valable à la date de constatation initial. Une copie signée peut être demandée gratuitement auprès du gestionnaire.

RISQUES SIGNIFICATIFS

Les Investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres situations et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs potentiels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Facteurs de Risques» («Risk Factors») du Programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui implique des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Risques spécifiques du produit: Hormis les cas où le Produit confère une protection du capital, dans la mesure où un Produit ne confère pas de protection du capital, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement car ils sont entièrement exposés à la performance des Sous-jacents. Le Produit ne confère aucun droit à recevoir des droits et/ou des paiements liés au Sous-jacent, tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans la documentation régissant le Produit. Veuillez lire la Documentation du Produit pour savoir quels autres facteurs de risque spécifiques au Produit doivent être pris en compte.

Risque de l'Émetteur: Les investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Si l'Émetteur n'est pas en mesure de faire un paiement ou devient insolvable, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques de Marché: Le risque de marché peut avoir un impact négatif sur la valeur et sur le rendement de tout investissement dans le Produit. Le risque de marché est le risque inhérent aux effets des variations de certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change, les prix des actions et des matières premières, les spreads de crédit et les volatilités implicites, sur la valeur des actifs et passifs détenus à court ou à long terme. Le risque de marché peut également engendrer le remboursement anticipé du Produit (par exemple, en cas de perturbation de la couverture).

Risque de Liquidité: L'Émetteur ou, le cas échéant, le garant ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur ou le garant entend agir en qualité de teneur de marché pour le Produit et fournira des efforts commercialement raisonnables pour communiquer des cours acheteur et vendeur indicatifs pour le Produit, à intervalles réguliers, dans des conditions normales de marché. Toutefois, ledit teneur de marché n'est pas dans l'obligation de communiquer des prix pour le Produit. Le Produit peut avoir une liquidité restreinte sur le marché secondaire et il est possible qu'il ne fasse jamais l'objet d'aucun négoce actif. Pour cette raison, les investisseurs ne peuvent pas être en mesure de vendre leur Produit.

Risque de Change: Si la devise de référence de l'investisseur est différente de la devise dans laquelle le Produit est libellé, le risque de change inhérent aux deux devises est assumé par l'investisseur. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact défavorable sur la valeur ou le rendement d'un investissement dans le Produit, même si le montant de remboursement est normalement susceptible de générer un rendement

positif. Si la valeur des Sous-jacents est calculée dans une devise différente de celle du Produit, la conversion dans la Devise du Produit s'effectuera au taux de change applicable.

Risque de résiliation anticipée et de réinvestissement: Le Produit peut être remboursé avant son échéance (soit par déclaration de l'Émetteur soit en raison de certains événements précisés dans les conditions du Produit) et les investisseurs doivent tenir compte du fait que, en cas de remboursement anticipé, d'une part, ils ne recevront plus de paiements de coupon après ce remboursement anticipé et, d'autre part, le montant de remboursement anticipé peut être largement inférieur au prix d'émission ou d'achat payé et au montant de remboursement payable à l'échéance. Les investisseurs ne peuvent pas être en mesure de réinvestir le montant de remboursement anticipé ou une partie de celui-ci dans un instrument financier présentant le même potentiel de bénéfice et des coûts de transaction supplémentaires peuvent survenir en cas de réinvestissement du montant de remboursement anticipé.

Illiquidité d'un Sous-jacent: Il se peut qu'un ou plusieurs Sous-jacent(s), le cas échéant, soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-jacent afin d'acquérir, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le produit desdits actifs ou opérations de couverture, ce qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison et/ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES / DISCLAIMER

Surveillance Prudentielle

Leonteq Securities AG est agréée en tant que maison de titres et est soumise à une surveillance prudentielle par la FINMA. Leonteq Securities AG, Succursale de Guernsey, est réglementée par la Guernsey Financial Services Commission («GFSC»)

PostFinance SA est réglementée comme une banque suisse et une maison de titres par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée.

Conflits d'Intérêts

Les Parties à l'Émission et/ou le Gestionnaire Principal et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent de temps en temps pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-Jacent et affecter le cas échéant la vraisemblance du franchissement d'une Éventuelle Barrière.

Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent de temps en temps être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

De plus d'informations sont disponibles sur demande.

Paiement d'un Coupon

Si le Produit prévoit le Paiement d'un Coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon, que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la date (Coupon Ex-Date) correspondante pour le prix alors en vigueur.

Absence d'Offre

Le Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre ou ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

Absence de Représentation

L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie en relation quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

ESG

Le Produit n'est pas classifié comme durable. Aucune déclaration quant à la durabilité - au sens du règlement (UE) 2020/852 (règlement relatif à la taxonomie) et du règlement (UE) 2019/2088 (règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ou de toute autre loi ou réglementation liée à la durabilité - du Produit ou de tout Sous-jacent n'est formulée. Toute référence à des termes liés à la durabilité en relation avec le Produit ou tout Sous-jacent ne doit pas être interprétée comme constituant une telle déclaration par l'Émetteur, le Gestionnaire Principal ou le Garant, selon le cas. Il est en outre précisé que le Produit n'est pas destiné à des clients ayant des exigences spécifiques en matière de préférences de durabilité en vertu de l'article 2, alinéa 7 du règlement délégué (UE) 2017/565 complétant la directive MiFID II.

RESTRICTIONS DE VENTE

Aucune démarche n'a été ou ne sera effectuée aux fins d'autoriser une offre publique des Produits ou la détention ou distribution de tout document d'offre relatif aux Produits dans toute juridiction où une telle démarche est requise à ces fins. Par conséquent, toute offre, vente ou livraison des Produits, ou toute distribution ou publication de documents d'offre relatifs aux Produits, ne peut être effectuée que dans une juridiction ou à partir d'une juridiction conforme aux lois et réglementations applicables et n'imposant aucune obligation aux Parties à l'Émission ou au Gestionnaire Principal. Les éventuelles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités transfrontalières relatives aux Produits, ainsi que les informations y afférentes, demeurent réservées.

Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les Produits ne peuvent pas être distribués auprès du public sont l'EEE, le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour.

Les Produits ne peuvent faire l'objet d'aucune offre ou vente aux États-Unis, auprès de ressortissants américains («US Persons» au sens de la Réglementation S) ou pour le compte ou au bénéfice de tels ressortissants.

Des informations détaillées sur les Restrictions de Vente sont communiquées dans le Programme, qui est disponible sur le site www.leonteq.com et peut être commandé gratuitement auprès du Gestionnaire Principal.